

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

PROCES-VERBAL



Le conseil municipal, convoqué le 13 juin 2025 par mail sécurisé Pastell, s'est réuni en salle d'honneur de la Mairie de Linselles le 19 juin 2025 à 19 h 30 pour examiner les questions inscrites à son ordre du jour ci-dessous, qui a été affiché du 13 au 29 juin 2025 aux entrées (accueil) et sur les sites internet de la ville de Linselles.

ORDRE DU JOUR :

NOMINATION DU SECRETAIRE DE LA SEANCE : Amandine HELLIN

1°- Conseillers Municipaux en exercice : 27

2°- Conseil Municipal convoqué le 13/06/25

3°- Présents : -

- Mme Isabelle POLLET, Maire,
- Mme Annie DUPONCHELLE, M. Dominique SINNAEVE, Mme Pascale DHALLUIN, M. Olivier OSTYN, Mme Joséphine BROUTIN, Mme Martine PETIT, *Adjoints*,
- M. Damien BEHIN-CAU, M. Michel SPANNEUT, Mme Elisabeth BOUREL, Mme Fabienne LORENT, *Conseillers délégués*.
- Mme Christelle CORNARD, Mme Amandine VASSEUR, Mme Catherine CAPOËN, M. Patrick HELLIN, Mme Catherine PARRUITTE, M. Pascal MARESCAUX, M. Jean-Pierre LELEU, M. Bertrand FLORIN, M. VERHELLE Grégory, *Conseillers municipaux*.

4°- Pouvoirs :

- M. Tristan DELEHONTE, Adjoint, donne pouvoir à Mme Annie DUPONCHELLE, Adjointe,
- M. Grégory MITTENAERE, Adjoint, donne pouvoir à Mme Joséphine BROUTIN, Adjointe,
- M. Antony PIRES, Conseiller délégué, donne pouvoir à Mme Fabienne LORENT, Conseillère déléguée,
- Mme Virginie SEYNAVE, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Elisabeth BOUREL, Conseillère déléguée,
- M. Olivier BINTEIN, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. Michel SPANNEUT, Conseiller municipal,
- Mme DERYCKE Véronique, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. Bertrand FLORIN, Conseiller Municipal,

5°- Secrétaire de séance : Amandine VASSEUR

6°- Absent excusé : M. Olivier SURMONT, Conseiller Municipal

7°- Absent non excusé : Néant

8°- Membre démissionnaire : Néant

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MARS 2025

- ✓ M. LELEU intervient au sujet du taux de crédit du prêt de 700 000 euros qui devait lui être communiqué, mais ne l'a pas été à ce jour.
- ✓ Madame le Maire lui indique qu'elle lui communiquera le taux (1^{er} prêt : taux variable : 2,3 % (25 ans) - 2^{ème} prêt : taux fixe à 3,72% (25 ans)).
- ✓ M. LELEU aborde ensuite le compte de gestion et le compte administratif. Les interventions n'ont pas été réécrites par exemple pour le compte de gestion. il estime qu'il a reçu une synthèse... mais rien concernant le compte administratif.
- ✓ Madame le Maire précise que l'adoption de ces délibérations était à la majorité, donc une synthèse a été réalisée.
- ✓ M. LELEU précise que cette interprétation n'est pas la sienne.

- ✓ M. LELEU ajoute que la retranscription de son intervention sur le mécénat n'est pas reprise non plus à l'identique. Et d'ailleurs concernant les retranscriptions des débats de cette délibération sur le mécénat, il souhaiterait savoir qui les a réalisées ou corrigées ? Car il voudrait rappeler également que ces retranscriptions ne sont pas là pour émettre une interprétation, ou un sentiment sur le contenu des remarques établies par l'une ou l'autre des parties. Une information sur le comportement physique, si celui-ci se faisait menaçant, ne lui pose pas de problèmes, mais les mots (comme « critique vivement » et « ton ironique »), il ne les accepte pas dans un procès-verbal qui doit être neutre.
- ✓ Madame le Maire signale que l'on corrigera le document.
- ✓ M. LELEU avait émis l'idée que les élus soient les premiers mécènes. Il ajoute qu'il apportera en fin de conseil sa contribution à l'Eglise. Et pour rappel, il informe qu'un don de ce type ouvre droit maintenant pour un édifice religieux à une réduction fiscale de 75% selon la nouvelle loi de finance 2025.

Approuvé à l'unanimité (sous réserve des modifications souhaitées par M. LELEU)

- ✓ M. LELEU souhaiterait éclaircir des bruits qui circulent aussi bien chez les élus de la majorité qu'au sein du personnel communal selon lesquels le Directeur de la Communication-Chef de Cabinet serait soit en maladie, soit licencié, soit démissionnaire. Il demande à éclaircir ce point afin de faire taire les rumeurs.
- ✓ Madame le Maire lui répond que l'intéressé est officiellement en arrêt-maladie.

Présentation des DECISIONS DU MAIRE L 2122-22 et 23 :

SERVICE JEUNESSE

TARIFS DES ACTIVITES JEUNESSE – PRINTEMPS 2025

TARIFS DES ACTIVITES JEUNESSE – SEJOURS DE VACANCES 2025

CIMETIERE

24/03/25 - Reprise de concessions de l'espace cinéraire échues (columbarium A,B,D)

FINANCES

FIN 2025-004 – 28/04/25 - Autorisation d'emprunt de 700 000 € auprès de la banque postale

FIN 2025-004.06 – 03/06/25 – Accord cadre 23PS5002 – Assistance à Maîtrise d'ouvrage (AMO) pour des études de qualité énergétique et environnementale du patrimoine référencé dans le catalogue des marchés de la centrale d'achat métropolitaine.

FIN 2025-005 – 03/06/25 – Accord cadre 21AL49 – Lot 2 acquisition de matériels et produits de droguerie – montant maximum de 1 000 000 € HT – Entreprise REXEL FRANCE

FIN 2025-006 – 03/06/25 – Accord cadre 24AL46 – Acquisition de matériel électrique – avec bons de commande mono-attributaire avec un montant minimum de 500 000 € HT et un montant maximum de 7 000 000 € HT – Entreprise REXEL FRANCE.

FIN 2025-007 – 03/06/25 – Fixation des tarifs d'autorisation temporaire du domaine public pour le marché aux puces du 29/06/25 – 3 mètres linéaires : 8 €

- ✓ M. LELEU remarque que concernant le marché aux puces, le prix fait débat sur sa page Facebook. Il estime qu'il serait intéressant qu'une information soit donnée par la Mairie pour argumenter l'augmentation, savoir le coût du marché aux puces, sa rentabilité ...
- ✓ Madame le Maire informe s'être intéressée sur le tarif pratiqué dans les communes environnantes et que nous sommes en deçà des tarifs. La commune de Linselles s'est donc alignée au tarif de 8 €. Apparemment, ce tarif n'a pas choqué puisque nous sommes au-dessus des réservations par rapport à l'année dernière.

AIDE FINANCIERE POUR L'ACHAT D'UN RECUPERATEUR D'EAU DE PLUIE

1 dossier : 50 € récupérateur d'eau de pluie d'une contenance de 300 litres (2025-004)

1 dossier : 59,90 € récupérateur d'eau de pluie d'une contenance de 510 litres (2025-006)

SUBVENTION AU TITRE DE L'ACHAT ET REPARATION DE VELOS

3 dossiers : 80,00 € acquisition d'un vélo à assistance électrique (2025-001,002,003)

SUBVENTION AU TITRE DE L'ACHAT D'UN CHARIOT

1 dossier : 20 € pour l'acquisition d'un chariot avec un plafond de 20 € (2025-007)

LISTE DES MARCHES

ANNÉE 2024

N°	Objet de la consultation	Type de procédure	Date affichage ou envoi parution	Date limite dépôt de candidature	Date d'attribution	Entreprise retenue	Adresse	Montant estimé du marché TTC
SERVICES TECHNIQUES								
MP 2024.001	Réalisation d'un Plaine de Loisirs	Marché à procédure adaptée	24/04/2024	27/05/2024	28/06/2024	Lot n° 1 - Aménagement extérieur et skatpark - Entreprise TERIDEAL Lot n° 2 - Pumptrack - Entreprise TERIDEAL Lot n° 3 - Mobiliers et espaces verts - ID VERDE	SAS TERIDEAL - HDF - Rue du Chauffour - ZA de la Broye - 59710 ENNEVELIN SAS TERIDEAL - HDF - Rue du Chauffour - ZA de la Broye - 59710 ENNEVELIN ID VERDE - 276 Route de Saint-Amand - 59310 MOUCHIN	989 946,22 € 197 849,12 € 132 007,92 €
MP 2024.002	Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un terrain synthétique	Marché à procédure adaptée	09/02/2024	23/02/2024	01/03/2024	OSMOSE INGENIERIE	68D Rue de Wambrechies - 590 MARQUETTE LEZ LILLE	27 432,00 €
PROCEDURE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE (DE GRE A GRE)								
Relamping de la salle Alfred RAMET				04/06/2024 25/04/2024	ENTREPRISE PILLE ENTREPRISE OTIS		154 Rue Emile Delatte - 59290 WASQUEHAL Agence de Lille - Parc Europe - 340/4 Avenue de la Marne - 59700 MARCQ EN BAROEUL	41 517,60 € 5073,99 € par an
Contrat de maintenance des ascenseurs de la villa								
Location de défibrillateurs Lifepak CR2 USB				29/05/2024	ENTREPRISE FND CARDIO COURSE		PA Moulin de la Lys - Rue Fleur de Lin - HOUPLIINES	424,80 € par mois
Contrat de maintenance du progiciel Berger Levrault - BLES i-parapheur				24/04/2024	BERGER LEVRAULT		64 Rue Jean Rostand - 31 670 LABEGE	460,80 € par an
SERVICE JEUNESSE								
MP2024.003	Fourniture et installation de matériel de restauration	Marché à procédure adaptée	18/07/2024	29/08/2024	11/09/2024	Lot n°1 - Lave batterie - Entreprise DE GRAEVE	De Graeve - Parc d'activité du Moulin - Avenue Clément Ader - 59118 Wambrechies	22 040,40 €
						Lot n°2 - Lave vaisselle à avancement - Entreprise COFRINO	Cofrino - Parc d'activité de la Cessoie - 151, rue Simon Volland - 59832 Lambersart	61 244,92 €
						Lot n°3 - Cellule de refroidissement - Entreprise DEHONDT	SARL Henri Dehondt - 158, route du Chapeau Rouge Z.A. 59229 TETEGHEM	10 050,05 €

Informations de Madame le Maire

Avant d'aborder l'ordre du jour du conseil municipal, Madame le Maire signale que ces derniers mois, la ville de Linselles a été le théâtre d'événements, de réalisations marquantes et d'engagements citoyens.

- Linscène le 29 mars 2025
- Apéro Compost le 29 mars 2025
- Semaine de la Santé & Fête de la vie le 5 avril 2025
- Terroir en Fête le 6 avril 2025
- Cache à z'oeufs le 19 avril 2025
- Inauguration de la Plaine de Loisirs le 26 avril 2025
- Distribution colis du 1^{er} mai le 29 avril 2025
- Banquet des séniors le 1^{er} mai 2025
- Commémoration du 80e anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale le 8 mai 2025
- Fête des associations le 24 mai 2025
- Challenge Raid les 7 & 8 mai 2025

ORDRE DU JOUR :**Ressources Humaines**

2025-06-01- Instauration de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires

- ✓ M. LELEU note néanmoins que les heures supplémentaires en 2024 représentent plus de 400 jours supplémentaires de travail ! et on en est déjà à 144 jours pour cette année. Il voudrait profiter de cette délibération pour savoir si nous disposons bien d'une astreinte technique ? Est-elle en 24/24? et 7 sur 7 ?
- ✓ Madame le Maire indique que le numéro d'astreinte est disponible après la fermeture et les week-ends, que ce numéro a été communiqué aux élus, mais il faut une raison importante et urgente pour faire déplacer un technicien.
- ✓ M. LELEU regardera dans ses mails s'il a bien reçu ce numéro d'astreinte. Il explique que dans le cadre d'une chute de tuile en milieu piétonnier, ou un problème de type accident quelconque etc... où le concitoyen peut-il se mettre en relation avec la mairie durant les heures non-ouvrées ? Exemple : « la dernière fois, j'ai avisé Madame le Maire pour une mise en sécurisation suite à l'appel d'un riverain ne sachant pas qui contacter pour sécuriser un trottoir! Cela s'est passé un week-end, force étant de constater que celui-ci (le riverain) s'est fait remarquer par vous Madame le Maire sur le fait d'avoir avisé l'opposition, ma question est simple comment fait le concitoyen pour informer d'une situation nécessitant une mise en sécurisation d'urgence ! ».
- ✓ Madame le Maire précise que ce riverain s'est excusé par mail auprès d'elle d'avoir fait appel à l'opposition lors de ce problème.
- ✓ M. LELEU ajoute qu'actuellement le centre jeunesse est fermé mais pas le cimetière, pas la salle jacques brel où se trouvent le poste de Police et ses armes ! et les salles ne sont pas éteintes.
- ✓ Madame le Maire l'a constaté également et informe qu'un rendez-vous est prévu avec son Directeur des services techniques sur ce sujet.

Adoptée à l'unanimité

Relations Internationales

2025-06-02- Soutien aux échanges dans le cadre du jumelage et de la coopération

Adoptée à l'unanimité

Jeunesse, Vie scolaire, Citoyenneté - ACM, Restauration

2025-06-03- Soutien de la Ville aux classes, aux stages et aux activités de découverte

Adoptée à l'unanimité

2025-06-04- Mise à jour de la gestion des activités périscolaires

Adoptée à l'unanimité

- ✓ M.LELEU souhaiterait revenir sur un rappel qui a été adressé, avec une liste précise de préconisations à suivre sans délai, courrier émis en décembre 2024 par le défenseur des droits note n°20 5114 DDE. Il voudrait savoir si l'ensemble de ces préconisations dans le cadre de l'accueil d'enfants en situation de handicap a bien été prise en compte pour une mise en application rapide.
- ✓ Mme DHALLUIN le confirme.

2025-06-05- Mise à jour de la gestion des acm et des activités jeunesse

Adoptée à l'unanimité

2025-06-06- Ecole privée – participation financière dans le cadre des frais de fonctionnement année scolaire 2024-2025 – 2^{ème} avance

Adoptée à l'unanimité

2025-06-07- Participation aux fournitures scolaires et kit scolaire

Adoptée à l'unanimité

2025-06-08- Tarif des sorties pédagogiques avec nuitée pour les CMJ

Adoptée à l'unanimité

- ✓ M. LELEU entend bien le fait de vouloir faire participer les familles de notre Conseil Municipal des Jeunes aux éventuelles sorties que sont le parlement européen et le camp de concentration, avec une participation de 65% de la famille de l'élu! Sa seule crainte est malheureusement de stigmatiser un enfant par rapport à ses camarades élus, dont les parents ne pourraient pas pour des raisons économiques payer ces 65% ! Y a-t-il potentiellement une solution ou autre si le cas venait à se présenter ?
- ✓ Mme DHALLUIN s'est posée cette question, elle précise que 20 enfants vont venir à cette sortie et est attentive à cette partie financière à charge des familles.

2025-06-09- Rémunération du personnel d'encadrement

Adoptée à l'unanimité

2025-06-10- Tarification sociale des repas pour la restauration scolaire

Adoptée à l'unanimité

Urbanisme

2025-06-11- Transfert de domanialité de deux parcelles communales au profit de la MEL – délibération rectificative

Adoptée à l'unanimité

2025-06-12- Prolongation de mise à disposition de la mission de conseiller en énergie partagé /économie de flux de la MEL

Adoptée à l'unanimité

2025-06-13- Vente par le CCAS de Linselles d'une maison sise 20 cité Félix Suing

Adoptée à l'unanimité

Développement Durable

2025-06-14- Protection de l'environnement filière Responsabilité Elargie des Producteurs, contrat avec l'éco-organisme ALCOME pour la réduction des déchets des produits du tabac dans l'espace public

- ✓ M. LELEU demande combien de mégots sont récupérés ?
- ✓ Mme BOUREL explique que les cendriers pédagogiques sont vidés dans des bidons une fois par mois et que pour les années 2023-2024 cela a représenté un poids de 7,3 kg soit 42 941 mégots valorisés qui est égal à 21 millions de litre d'eau préservée soit 9 piscines olympiques. Le montant annuel versé à Alcome est de 1140 €.
- ✓ M. LELEU demande comment sera utilisée la somme de 10 000 € ?
- ✓ Mme BOUREL répond que l'on ne touchera que pour 6 mois, et que l'on sera plus vigilant sur le vidage et le nettoyage des cendriers pour qu'ils restent plus ludiques et ce sera fait 1 fois par mois par le personnel communal. Elle rappelle qu'au 1/07/25 on ne pourra plus fumer dans les espaces publics où se trouvent souvent les cendriers pédagogiques, il faudra donc avoir une réflexion sur le sujet.

Adoptée à l'unanimité

Affaires sociales

2025-06-15- Signature d'une convention de partenariat entre la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Vallée de la Lys , la ville et le CCAS

- ✓ M. BEHIN CAU rappelle que le programme Ma santé 2022 d'Emmanuel MACRON s'est appuyée à cette époque sur la CPTS. A l'occasion des permanences vaccinations lors du Covid c'est la CPTS qui s'en occupait. Une personne qui demanderait un généraliste, la CPTS peut l'aider. Lors de la fête de la vie à Linselles, la CPTS avait deux stands.

Adoptée à l'unanimité

Petite enfance

2025-06-16- Avis préalable au changement de gestionnaire de la micro-crèche "histoires d'enfants " de Linselles

Adoptée à l'unanimité

REPONSES AUX QUESTIONS ECRITES DES ELUS DE L'OPPOSITION PAR MADAME LE MAIRE :

QUESTIONS de M. Pascal MARECAUX

Question 1 :

Pouvez-vous nous indiquer, avec des chiffres vérifiables, combien de nouvelles familles se sont installées à Linselles en 2022, 2023 et 2024 ?

En réponse à votre question, je dois vous préciser que les seuls chiffres vérifiables à ce jour émanent de l'INSEE, chargé des opérations de recensement sur un plan national.

Ainsi , je vous informe que la population linselloise était de 8268 habitants au 1^{er} janvier 2022, de 8307 habitants au 1^{er} janvier 2023 et de 8282 habitants au 1^{er} janvier 2024.

Quelle stratégie votre équipe a-t-elle mise en place pour renforcer l'attractivité résidentielle de la commune?

Concernant l'attractivité résidentielle de la commune, je vous rappelle que mon équipe est particulièrement animée par l'envie de donner une image dynamique et attractive de Linselles au travers de ses nombreuses associations, de ses commerçants, de ses équipements sportifs et scolaires et de son cadre de vie.

Question 2 :

Concernant l'ancien matériel en lieux et place du Skate Park : peut-on avoir une liste exacte de celui-ci et peut-on savoir combien a t'il été acheté et si ce matériel a été valorisé ou liquidé ? S'il a été vendu, à quel prix ? À qui ?

L'ancien matériel du skate parc avait été acheté 30.785 € en janvier 2009. Sa valeur comptable est nulle. Beaucoup d'éléments n'étaient pas réutilisables. Une partie a été récupérée et est stockée au Centre Technique Municipal pour une éventuelle vente sur un site d'enchères en ligne.

Même question pour les ordinateurs renouvelés sur les budgets 2024-2025 : ont-ils été revendus ? A quel prix ? À qui ?

Les ordinateurs remplacés en 2024 et 2025 étaient complètement obsolètes. Ils fonctionnaient encore sous Windows 7 alors que la norme actuelle est Windows 11 et présentaient des failles de sécurité. Ces ordinateurs sont stockés au service informatique. Ils n'ont aucune valeur marchande.

Disposez-vous donc, pour chacun d'entre eux plaine de jeux et ordinateurs, d'un état comparatif clair entre leur coût d'achat initial, leur amortissement et leur sortie d'actif ?

Bien évidemment, chaque acquisition d'investissement fait l'objet d'une fiche d'amortissement exigée par la Trésorerie.

La durée des amortissements est calculée selon la durée de vie prévisionnelle du bien.

Une délibération précise les durées à appliquer.

Le cumul de l'ensemble des fiches permet de déterminer l'enveloppe budgétaire à consacrer aux amortissements (550.000 € pour 2025).

Question 3 :

A combien la mobilité douce revient-elle pour la commune ?

Pouvez-vous détailler précisément les dépenses poste par poste : aménagements, tracés, signalétique, plaine de jeux, mobilier, etc. ?

La Commune a aménagé une boucle de mobilité douce nommée *Boucle des 4 saisons*, longue de 4,24 kms, jalonnée de flèches rouges et accessible à tous pour les déplacements quotidiens ou les promenades.

La boucle de mobilité douce des 4 saisons se décline sur les chiffres suivants :

AKT'URBAIN - Bancs, banquettes, tables de pique-nique, poubelles : 22.982 € = *mobilier urbain* ;

SIGN PLUS - Installation et pose du mobilier urbain : 5.148 € = *installation du mobilier urbain ci-dessus = aménagement* ;

ACP NORD - Parcours fléché n°1 : 9.340 € = *tracé, signalétique* ;

ACP NORD - Parcours fléché n°2 : 10.365 € = *tracé, signalétique (pas encore réalisé)*.

Et à combien se montent les subventions pour cette boucle ?

La collectivité n'a perçu aucune subvention pour ce projet.

Avez-vous une étude sérieuse qui démontre que ce projet est utilisé à la hauteur de son coût ?

Oui par rapport aux différents avis recueillis positifs par la population.

-*-*-*-*

QUESTIONS Groupe NAEPL

1/Jean-Pierre LELEU : Où en est-on dans le PLU? :

Le PLU 3 a été adopté le 28 juin 2024. La MEL a initié un projet de révision du PLU3 en PLU3.1 en mars 2025, une enquête publique est en cours du 17 juin au 18 juillet 2025. Le projet de révision est consultable sur le site de la MEL.

2/ Bertrand FLORIN : Les candélabres enlevés sur la place font-ils l'objet d'un rajeunissement, et vont-ils être réinstallés? :

Les mâts en fonte ont été retirés afin de les sabler et de les passer en LED. Ils seront reposés cet été (normalement vers fin juillet).

3 / Bertrand FLORIN : Quel est le devenir des terrains de jardins ouvriers basés rue de Bousbecque (resteront-ils en gestion

au sein de l'association des jardins ouvriers ?) :

Je vous informe avoir reçu le président démissionnaire des jardins ouvriers. A l'heure actuelle, il n'est pas envisagé que la commune en reprenne la gestion.

4/ Bertrand FLORIN : Le jeu au Vert Feuillage qui a été retiré sera-t-il remplacé, et si oui à quel montant d'investissement ? :

Le jeu a été retiré la semaine dernière car il présentait plusieurs anomalies (pièces usées ou cassées). En l'état, il ne peut être réparé. Un devis est en cours pour remplacer le jeu manquant.

5/ Jean-Pierre LELEU : Dans le Linselles Mag paru en mai vous faites état de la sécurité via la vidéoprotection. Aussi comptez-vous renforcer la vidéo sur la nouvelle plaine de jeu...

Nous avons demandé de positionner plusieurs caméras sur la plaine de loisirs après autorisation de la Préfecture. Nous avons sollicité Eiffage afin de réaliser un devis.

En effet, aucune caméra n'y est installée et comme nous enregistrons des accidents sur l'ensemble de la plaine, que nous y constatons des dégradations, qu'il y a aussi des passages de scooters etc... il serait opportun de sécuriser la plaine... au titre de la prévention.

Concernant les passages de scooters, à ce jour, aucun linsellois n'a alerté la Police Municipale ou Nationale sur des passages de scooter dans la plaine de loisirs. Je vous précise que les accidents ne relèvent ni de la responsabilité du Maire, ni de la vidéoprotection mais de celle des parents.

Le règlement intérieur précise les horaires d'ouverture de la plaine de loisirs, à savoir de 7 h 30 à 22 h 30.

6/ Jean-Pierre LELEU : une pétition rue de Verdun, une autre rue de Wervicq, ainsi que des courriers concernant les nuisances de la plaine de jeu, vous ont été adressés Madame le Maire.., à ce jour et malgré vos annonces d'écoutes et de faire vivre la démocratie, les riverains sont toujours dans l'attente d'une oreille attentive, d'une entrevue, ou tout simplement de suites... comptez-vous y donner suite ?

Toutes les pétitions sont étudiées par l'Administration Municipale et je peux vous assurer qu'aucun courrier n'est laissé lettre morte.

La Police municipale s'est entretenue avec la personne à l'initiative de la pétition boulevard de Verdun et nous avons également pu échanger sur ces sujets lors de la réunion Police-Population.

En ce qui concerne la rue de Wervicq toutes les réponses ont été apportées aux personnes qui demandaient un rendez-vous ou une réponse a été apportée par les services techniques.

Par ailleurs, en ce qui concerne la plaine de jeux actuellement une plainte nous est parvenue. Cette personne a été contactée par mes soins et un rendez-vous est fixé début août, sur place.

D'ailleurs la personne en question a fait l'objet d'un article de presse dont vous avez pris connaissance.

Toutes les délibérations signées et visées par la Préfecture sont en ligne sur le site de la ville de Linselles.

La séance est levée.

Le secrétaire de séance :

Amandine VASSEUR



**Madame le Maire
Conseillère Métropolitaine**

Isabelle POLLET

